

DEPARTEMENT DU VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**21-DCM-DGS-109**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 27 SEPTEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE FACADES AU 4 RUE JOSEPH LANTRUA.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Emilie ROY - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL – Cédric GINER – Marina BRONDINO - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Marine DESIDERI - Eric GALIANO - Serge VENNET.

**POUVOIRS** : Valérie POZZO DI BORGO à Marina BRONDINO - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Jean-Michel PEYRATOUT - Pascal CAMPENS à Jean-François PLANES - Bernard PEZERY à Denis TENDIL- Armand CABRERA à Eric JOFFRE.

**ABSENT** : Viviane TIAR

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

=====  
**Le Maire de la Commune du Pradet,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 relative aux pièces justificatives dans le secteur local,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal n°3/159 en date du 12 décembre 2003 instaurant des subventions de façades sur le secteur Centre-ville,

**VU** la Délibération du Conseil Municipal n° 16-DCM-DGS-061 en date du 06 juin 2016 modifiant le périmètre tel qu'arrêté dans la Délibération n°3/159 du 12 décembre 2003,

**VU** la commission Aménagement qui a eu lieu le 22 septembre 2021,

## 21-DCM-DGS-109

VU la Délibération du Conseil Municipal n°18-DCM-DGS-031 du 25 juin 2018 incitant à la rénovation du Cadre de vie,

VU la déclaration préalable n ° DP 083098 21 10007 déposé le 13 janvier 2021 et accordée le 03 mars 2021, à Madame Chantal REGGIANI pour le ravalement des façades de l'immeuble sis 4 rue Joseph Lantrua, 83220 Le Pradet,

VU la demande de subvention formulée dans le cadre des subventions du cœur de ville par Madame Chantal REGGIANI.

**CONSIDERANT** que la commune octroie des subventions pour les ravalements des façades des immeubles situées dans le périmètre du cœur de ville,

**CONSIDERANT** que la demande de subvention se situe dans le périmètre subventionnable,

**CONSIDERANT** que la demande a reçu un avis favorable du service de l'urbanisme et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation délivrée,

**ARTICLE UNIQUE :** le Conseil Municipal approuve une subvention d'un montant de 6 754.82 € attribuée à Madame Chantal REGGIANI, suivant les modalités des délibérations susvisées.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

32 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

e,  
é STASSINOS

Signé par : Hervé  
STASSINOS  
Date : 01/10/2021  
Qualité : MAIRE

### CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

#### LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.